Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025092-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 16

Arrivé(s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 4

Absent(s) ou excusé(s) : 5

Délib.2025.092

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND.

Arrivés en cours de séance : Adrien MOREAU (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.093) et Marie-Agnès GENDRON (participe au vote à compter de la délibération n° 2025.091).

Absents excusés : Charles JOUIN (Pouvoir à Yves THILLOU), Sophie ELUDUT (Pouvoir à Sylvie FONTAINE), Gaëlle LE LAN (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Prescillia DREAN, Virgile HOUTIN (Pouvoir à Yannick LEGOURD).

Secrétaire de séance : Valérie DUVAL

Budget Annexe Maison de santé – Décision modificative de crédits n° 02

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente à l'assemblée la décision modificative de crédits n° 02 concernant le budget annexe Maison de santé, proposée par la commission Finances, réunie les 3 novembre et 1er décembre derniers.

Cette décision modificative de crédits n° 02 concerne :

En dépenses de fonctionnement :

- Inscription d'un crédit de 1 446.00 € au compte 614 – Charges de copropriété (Chapitre 011 – Charges à caractère général) pour financer les frais de syndic.

En recettes de fonctionnement :

- Inscription de crédits au compte 70841 – Mise à disposition de personnel (131.00 €) et au compte 70878 – Remboursement de frais (1 315.00 €) - (Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes directes).

Opérations d'ordre de transfert entre sections :

- Inscription d'un crédit de 387.00 € en dépenses au compte 6811 – Dotation aux amortissements (Chapitre 042) et en recettes au compte 28188 – Amortissements autres (Chapitre 042) pour amortissement des biens acquis dans le cadre de l'aménagement d'un cabinet médical à la maison de santé.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500333-20251202-DELIB2025092-DE

Soit la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-614-442 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	1 446,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**1 446,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**387,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-70841-442 : Mise à dispo personnel facturé à la collectivité de rattach.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	131,00 €
R-70878 : Remboursement de frais par des tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 702,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**1 833,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**0,00 €**	**1 833,00 €**	**0,00 €**	**1 833,00 €**
INVESTISSEMENT				
R-28188-01 : Amort. autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	387,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**387,00 €**
D-2188-442 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	387,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0,00 €**	**387,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**387,00 €**	**0,00 €**	**387,00 €**
Total Général		**2 220,00 €**		**2 220,00 €**

Au terme de cet exposé,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative de crédits n° 02 concernant le budget annexe Maison de santé, telle que présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Extrait délivré conforme, le 4 décembre 2025

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Valérie DUVAL
	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr